

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 mars 2005
(convocation du 14 mars 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mars Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphane, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvére, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELLIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. VALADE Jacques à M. CAZABONNE Alain
M. BANAYAN Alexis à M. BRON Jean-Charles (jusqu'à 10 h 30)
M. BANNEL Jean-Didier à M. CANOVAS Bruno
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 30)
Mme BRUNET Françoise à M. SIMON Patrick
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. CARTI Michel à M. TURON Jean-Pierre (à compter de 11 h 00)
M. CASTEL Lucien à M. CASTEX Régis (à compter de 11 h 00)
Mme CASTANET Anne à M. BELLOC Alain
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. PUJO Colette
M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle
Mme COLLET-LEJUIF Sylvie à Mme. CARTRON Françoise
M. FAYET Guy à M. PUJOL Patrick
M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert

M. FLORIAN Nicolas à M. BOBET Patrick (à compter de 12 h 00)
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel (à compter de 11 h 00)
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. JOUVE Serge (jusqu'à 11 h 20)
M. MONCASSIN Alain à M. TOUZEAU Jean (à compter de 11 h 00)
M. HERITIER Michel à M. HOUDEBERT Henri (à compter de 11 h 00)
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. DAVID Jean-Louis
Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel (jusqu'à 10 h 30)
M. PONS Henri à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. QUANCARD Joël à M. POIGNONEC Michel (à compter de 12 h 00)
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques (à compter de 10 h 30)
Mme RAFFARD Florence à Mme. BRACQ Mireille
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 11 h 20)
Mme VIGNE Elisabeth à M. MERCHERZ Jean

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Marché n°00350U - Fourniture, la vage et maintenance de conteneurs pour la collecte mécanisée des déchets ménagers sur la commune de Mérignac - Avenant n°1 - Autorisation - Signatur e

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le marché n° 00350U, confié à la société CITEC Environnement depuis novembre 2000 concerne la fourniture, le lavage et la maintenance de conteneurs pour la collecte mécanisée des déchets ménagers sur la commune de Mérignac, dont les prix sont révisables semestriellement.

Suite à la suppression décidée par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie de cinq indices des produits et services divers dont le paramètre PSDc figurant dans la formule de variation de prix à l'article 3.5 "variation dans les prix" du Cahier des Clauses Administratives Particulières dudit marché, la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (D.G.C.C.R.F.) a proposé, dans un communiqué paru au BOCCRF du 30 septembre 2004, des modèles-type d'indices frais et services divers en remplacement.

Après s'être rapprochées, les parties ont décidé d'utiliser l'indice FSD₂, calculé par "Le Moniteur" selon l'approche préconisée par la DGCCRF, en lieu et place de l'indice PSDc.

Cette nouvelle disposition s'appliquera à partir des factures de révision des prix correspondant aux prestations de janvier 2005.

Afin de prendre en compte ces modifications, un projet d'avenant a été établi. Il est tenu à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent le consulter au service des marchés publics (13^{ème} étage Hôtel de la Communauté) en application des articles L2121.12 et L2121.13 du Code Général des Collectivités territoriales.

Ainsi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs si tel est votre avis, de bien vouloir :

- entériner le projet d'avenant,

- autoriser M. le Président à signer l'avenant n° 1 au marché n° 00350U relatif à la fourniture, au lavage et à la maintenance de conteneurs pour la collecte mécanisée des déchets ménagers sur la commune de Mérignac,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mars 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
8 AVRIL 2005**

M. DIDIER CAZABONNE

